



Refus de garantie bris de glace

Par **jj100687**, le **10/10/2012** à **16:45**

Bonjour,

Le 30/07/2012, je me prends un caillou sur le pare-brise qui se casse.
Ce même jour, je contacte mon assureur pour l'informer, il en profite pour vérifier dans mon dossier que je suis assurée pour le bris de glace et me donne son accord.
Suite à cela, je fais effectuer le remplacement de mon pare-brise le 31/07/2012.

Le 25/09/2012, je reçois un appel de la société qui a remplacé mon pare-brise. Il semblerais que mon assurance refuse de régler la facture..
Je me rend donc chez mon assureur qui m'explique que effectivement, le 20/10/2011 j'aurais reçu une lettre RAR concernant la suppression de ma garantie bris de glace car j'avais déclaré 2 sinistres en 2ans.
Impossible de me souvenir de cette lettre je leur écrit alors à mon tour en rar afin qu'il me donne une preuve de ce courrier (celui du 20/10/2011).
Et là, effectivement ils me fournissent une lettre + accusé de réception signé mais à ma grande surprise ce n'est pas ma signature qu'il y a sur l'avis de réception..
Il me réponde que ca ne change rien c'est signé donc je ne peux rien faire..

J'ai bien constaté que mes cotisations sur l'année 2012 étaient inférieures à l'année 2011 mais pour moi, cela était justifié par la hausse de mon bonus.
De plus, je n'ai signé aucun avenant de mon contrat initial.
Mais mon assureur m'affirme que la lettre recommandée signée (d'une autre personne) confirme mon accord et qu'il ne réglerons pas ma facture pour le pare-brise.

Je souhaiterais donc savoir si j'ai un recourt car ma signature ne figure sur aucun document qui stipule cette suppression de garantie et j'avoue que là je suis un peu perdu.

D'avance merci pour l'aide que vous pourriez m'apporter.

Par **amajuris**, le **10/10/2012 à 18:09**

bjr,
vous n'avez aucune idée de la personne qui a signé et réceptionné ce courrier.
avez-vous changé d'adresse en 2011 ?
CDT

Par **chaber**, le **10/10/2012 à 18:34**

bonjour,[citation]Ce même jour, je contacte mon assureur pour l'informer, il en profite pour vérifier dans mon dossier que je suis assurée pour le bris de glace et me donne son accord. Suite à cela, je fais effectuer le remplacement de mon pare-brise le 31/07/2012[/citation]votre assureur vous a-t-il délivré une prise en charge?

Par **jj100687**, le **11/10/2012 à 12:28**

Bonjour,

Tout d'abord je vous remercie pour vos réponses,

"amatjuris" : non à ce jour, je n'ai aucune idée sur la personne qui a signé ce recommandé qui m'était destiné et je n'ai pas changé d'adresse en 2011...

"chaber" : non malheureusement je n'ai aucune preuve écrite sur le fait que mon assureur ai donné son accord pour cette prise en charge...

Cordialement

Par **chaber**, le **11/10/2012 à 13:41**

la lettre, dont vous avez reçu copie précise-t-elle que vous aviez le choix d'accepter ou de refuser?

Si oui, cette signature, sauf si vous avez donné procuration à cette personne, vous cause un préjudice.